



## Négociation du nouvel accord Qualité de Vie et Conditions de Travail. Information sur les résultats obtenus par vos représentants UNSA

### Les principales nouveautés :



**Mise en place du chèque CESU garde enfant** avec une réévaluation du montant journalier de 8,50 € à 8,80 € (système non soumis à cotisations sociales).

Pour une meilleure appréciation de ce nouveau dispositif, les salariés auront le choix jusqu'en septembre 2023 entre la prime de garde de 8,50 € par jour et un chèque CESU pour garde d'enfant d'une valeur de 8,80 € par jour.



**Forfait mobilité durable** : forfait de 50 € / an + indemnité de 0,25€ / km effectué par les salariés pour se rendre au travail dans la limite de 250 € annuels (vélo et vélo électrique). Cumulable avec la participation employeur à l'abonnement transport en commun.



**Elargissement de la prime «transport» véhicule personnel** avec la participation aux frais d'alimentation des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène (Montant : forfait mensuel de 20 € / mois) Prime pour les collègues en province.



**Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : renforcement des mesures permettant d'atteindre l'égalité au niveau des salaires, la formation, l'évolution professionnelle...

### Maintien des anciennes mesures telles que :



**Temps partiel sénior** : dans les mêmes conditions avec reconduction s'il y a une éventuelle réforme des retraites (impliquant un départ différé en retraite).



**Rattrapage des salaires en cas d'écart non justifié entre les femmes et les hommes** : maintien de l'enveloppe de 50 000 € consacrée à ce type de rattrapage

### Avancée supplémentaire obtenue lors de la négociation :



**Les jours de congé pour les proches aidants** ne seront plus comptabilisés comme des absences dans la PUP et la part variable des commerciaux et leur montant ne sera plus proratisé.

### A venir :



Nous avons obtenu **l'engagement de la Direction** de traiter notre revendication d'augmentation **de la prime véhicule personnel** à la rentrée au titre de la NAO 2022.

CONTACT : UNSA Renouveau LMG

 [UNSA\\_Renouveau\\_LMG@lamutuellegenerale.fr](mailto:UNSA_Renouveau_LMG@lamutuellegenerale.fr)

 01 78 96 79 53

